



**PRÉFET
DES ARDENNES**

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale en vue d'exploiter un parc éolien regroupant trois aérogénérateurs et un poste de livraison situé sur le territoire de la commune de Doux (08300) présentée par la SARL Parc éolien des Gaudines (groupe Valeco) – 188 rue Maurice Béjart à Montpellier (34184)

En application des dispositions du code de l'environnement, et par arrêté préfectoral n°2022-529 du 30 septembre 2022, une enquête publique est prescrite sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, du **mercredi 2 novembre 2022 au samedi 3 décembre 2022 inclus**. Ce parc éolien se compose de trois aérogénérateurs et d'un poste de livraison implantés sur le territoire de la commune de Doux. La puissance totale maximale du parc sera de 17,1 MW pour une hauteur maximale de mât des éoliennes de 115 m et une hauteur sommitale maximale (pale à la verticale) de 190 m.

Au terme de la procédure, le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'un arrêté préfectoral d'autorisation assorti de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

M. André VAN COMPERNOLLE, ingénieur télécommunications retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, par décision du président tribunal administratif de Châlons-en-Champagne. En cas d'empêchement du commissaire-enquêteur, le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire-enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Doux.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique, comprenant notamment un avis de la mission régionale d'autorité environnementale et une étude d'impact se rapportant à l'objet de l'enquête est consultable :

- sur support papier en mairie de Doux, aux heures habituelles d'ouverture au public (mardi de 13h30 à 16h30 et jeudi de 09h00 à 11h00 - sous réserves de modification à l'initiative de la commune) et au cours des permanences du commissaire-enquêteur.

- sur le site internet des services de l'État <http://www.ardennes.gouv.fr> / onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Les enquêtes publiques / sous-article : Pour les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE),

- sur un poste informatique en mairie de Doux aux heures habituelles d'ouverture au public.

Le public pourra, jusqu'à la clôture de l'enquête (samedi 3 décembre 2022 à 12h00), formuler ses observations et propositions :

- sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/4236>, et par courriel à l'adresse : enquete-publique-4236@registre-dematerialise.fr. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le registre dématérialisé, à la même adresse.

- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Les Gaudines - mairie – 63 rue Saint Martin – 08300 Doux. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre tenu à disposition au siège de l'enquête.

- directement sur le registre d'enquête à feuillets non-mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur en mairie de Doux aux heures habituelles d'ouverture au public et au cours des permanences du commissaire-enquêteur :

À la mairie de Doux

Mercredi 2 novembre 2022 de 14h00 à 17h00

Jeudi 17 novembre 2022 de 09h00 à 12h00

Mardi 22 novembre 2022 de 13h30 à 16h30

Samedi 3 décembre 2022 de 09h00 à 12h00

Compte tenu de la pandémie de COVID19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Le rapport final et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'État dans les Ardennes susmentionné, et à la Préfecture des Ardennes pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations peuvent être demandées auprès de Mme Léa LEMERCIER, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 30 avenue du Général Leclerc 92100 Boulogne-Billancourt (Agence Valeco) ou par courriel à : lealemercier@groupevaleco.com ou à la Préfecture des Ardennes – direction de la coordination et de l'appui aux territoires – bureau des procédures environnementales – 1, place de la Préfecture – BP60002 – 08005 Charleville-Mézières.

Charleville-Mézières, le 30 septembre 2022

le préfet
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,

Christian VEDELAGO